

## **Mandat du Comité de gouvernance**

### **Membres**

Il y aura deux (2) coprésidents, dont l'un sera un administrateur du conseil et l'autre coprésident sera un membre désigné par le comité et nommé par le conseil. Le président sortant et deux (2) autres membres du conseil d'administration siègent au comité pour un total de cinq (5) membres.

### **Mandats**

Les membres actifs auront un mandat de trois ans. Les mandats doivent être échelonnées dans la mesure du possible.

### **Objectif**

Le comité de gouvernance sert au nom du conseil d'administration pour assurer une gouvernance efficace du conseil à l'IRAC. Le travail se concentre sur deux domaines :

L'efficacité du conseil d'administration (la nomination des comités du conseil d'administration, la planification et la supervision des travaux du conseil d'administration) et le maintien du manuel de gouvernance du conseil d'administration.

### **Tâches du comité de gouvernance**

#### **A. Les tâches en bref :**

##### ***Nominations et élections***

- S'assurer que le processus et la documentation d'orientation et d'éducation du conseil sont en place et efficaces (*orientation des directeurs B-5*).

##### ***Efficacité du conseil d'administration***

- Effectuer des auto-évaluations annuelles du conseil et faire rapport des résultats au conseil d'administration pour discussion et accord sur les possibilités d'amélioration. (*Évaluation du rendement du conseil A-14*)
- Attribuer des mentors aux nouveaux administrateurs
- Mener des entrevues de départ pour les administrateurs quittant le conseil

##### ***Board of Directors' Effectiveness***

- Perform annual board self-assessments and report findings to Board of Directors for discussion and agreement on improvement opportunities. (*A-14 Board Performance Evaluation*)
- Assign mentors for new board directors
- Conduct exit interviews for directors leaving the board

##### ***Manuel de gouvernance du conseil - Examen périodique***

- Examiner la structure des comités du conseil pour s'assurer qu'elle est conforme à la réalisation et au soutien des objectifs stratégiques de l'organisation.

Approuvé par le conseil d'administration de l'IRAC le 21 février 2020

- Examiner les mandats des comités du conseil pour s'assurer qu'ils reflètent adéquatement les responsabilités du conseil.
- Examiner toute la documentation actuelle dans les lettres patentes, les statuts constitutifs, les règlements administratifs, le manuel de gouvernance et les politiques du conseil d'administration pour s'assurer qu'ils sont à jour et que l'organisation fonctionne conformément aux dispositions de ces documents.
- Faire des recommandations au conseil et à l'assemblée générale annuelle (au besoin) concernant les modifications aux documents actuels approuvés.

***Manual de gouvernance du conseil – Révision périodique***

- Examiner la structure des comités du conseil afin de s'assurer qu'elle est alignée sur la réalisation et le soutien des objectifs stratégiques de l'organisation.
- Examiner les mandats des comités du conseil afin de vérifier qu'ils reflètent adéquatement les responsabilités du conseil.
- Examiner l'ensemble de la documentation actuelle — lettres patentes, statuts constitutifs, règlements administratifs, manuel de gouvernance et politiques du conseil — afin de s'assurer qu'elle est à jour et que l'organisation fonctionne conformément aux dispositions de ces documents.
- Formuler des recommandations au conseil et à l'assemblée générale annuelle (au besoin) concernant les modifications à apporter aux documents approuvés en vigueur.

**Information**

Le comité de gouvernance fait rapport semestriellement au conseil sur ses activités.

Le comité de gouvernance peut se voir confier d'autres responsabilités, tel que décrit dans la partie 2 du manuel de gouvernance.

Approuvé par le conseil d'administration de l'IRAC le 21 février 2020